



SENAT

LA RAPPORTEURE

N/Réf : 07A /CAB/RAP/04/SENAT/NNBK/2026Transmis copie pour information à/aux :

- Honorables Membres du Bureau du Sénat,
(Tous) au Palais du Peuple
à KINSHASA/ LINGWALA
- Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement,
- Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre des Relations avec le Parlement
- Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement,
(Tous) à KINSHASA/ GOMBE
- l'Honorable Sénateur DIAHOYA NETUHOLA Jeancy,
- Monsieur le Secrétaire Général du Sénat,
- Madame la Conseillère Coordinatrice Du Bureau d'Etudes du Sénat,
- ✓ - Monsieur le Directeur a.i des Relations Publiques, Protocole et Communication du Sénat

(Tous) au Palais du Peuple
à KINSHASA/ LINGWALA

A l'Honorable Président du Sénat
Palais du Peuple
à KINSHASA/ LINGWALA

Concerne : Accusé de réception

V/L : CAB/PDT/SENAT/SLK/DC/PK/2026/087

Honorable Président,

J'accuse réception de la copie de votre lettre du 06 mars susmentionnée, relative aux réponses de Madame la Première Ministre à la question écrite du Sénateur DIAHOYA NETUHOLA Jeancy, portant sur l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement 2024- 2028.

Je vous remercie. J'invite à la même occasion le Directeur des Relations Publiques, Protocole et Communication du Sénat qui me lit sous carbone, à publier la question et ses annexes, dans le bulletin des questions et réponses et sur le Site Web du Sénat, ce conformément au prescrit de l'article 164 du Règlement intérieur du Sénat.

Veillez agréer, **Honorable Président**, l'expression de ma haute considération.

Néfertiti NGUDIANZA BAYOKISA KISULA



SENAT
Le Président

N°CAB/PDT/SENAT/SLK/DC/PK/2026/087

Transmis copie pour information à/aux :

- Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement
- Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre des Relations avec le Parlement
- Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement
à KINSHASA/GOMBE
- Honorables Membres du Bureau du Sénat
- L'Honorable Sénateur DIAHOYA NETUHOYA JEANCY
- Monsieur le Secrétaire Général du Sénat
- Madame la Conseillère Coordinatrice du Bureau d'Etudes du Sénat
à KINSHASA/LINGWALA

 CABINET DE LA RAPPORTEURE SERVICE COURRIER	ACCUSE DE RECEPTION COURR. N° 134
	Réçu par : 09 MARS 2026 Le : Heure : 15h29
	Signature : <i>[Signature]</i>

A l'Honorable Rapporteure du Sénat
Palais du Peuple
à KINSHASA/LINGWALA

Objet : Transmission Réponses de la Première Ministre à la
Question écrite du Sén. DIAHOYA NETUHOYA J.

Honorable Rapporteure et Chère Collègue,

J'ai l'avantage de porter à votre connaissance que, par sa lettre référencée CAB/PM/DIRCAB/ECOFIN/OVR/2025/4229 du 30 décembre 2025, Madame la Première Ministre m'a transmis les réponses à la Question écrite du Sénateur **DIAHOYA NETUHOYA Jeancy**, relative à l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement 2024-2028.

Je vous les fais parvenir, à mon tour, en annexe à la présente, en vue de les publier, conformément aux dispositions de l'article 164 de notre Règlement intérieur.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, **Honorable Rapporteure et Chère Collègue**, l'expression de ma parfaite considération.

SAMA LUKONDE KYENGE Jean-Michel

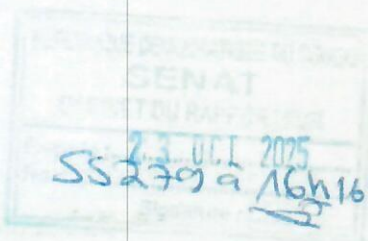


SENAT
Le Président

N° 921 /CAB/PDT/SENAT/SLK/DC/PK/2025

Transmis-copie pour information à :

- L'Honorable Deuxième Vice-Président du Sénat
 - L'Honorable Rapporteuse du Sénat
 - Monsieur le Secrétaire Général du Sénat
 - Madame la Conseillère Coordinatrice du Bureau d'Etudes du Sénat
- Palais du Peuple
à KINSHASA-LINGWALA



**A l'Honorable Sénateur DIAHOYA
NETUHOLA Jeancy
Palais du Peuple
à KINSHASA/LINGWALA.**

Objet : Votre Question écrite

Honorable Sénateur,

J'accuse bonne réception de votre lettre n°019/SEN/DNJ/10/2025 du 17 octobre 2025, réceptionnée à mon Cabinet le 20 octobre 2025, relative à votre **Question Ecrite** adressée à Madame la Première Ministre, *Cheffe* du Gouvernement sur *l'évaluation de la mise en œuvre du programme gouvernemental*.

Votre initiative de contrôle parlementaire est prise en charge par l'Honorable Deuxième Vice-Président du Sénat, qui me lit en copie, pour compétence, conformément aux dispositions des articles 38 et 124 du Règlement intérieur du Sénat.

Veillez agréer, **Honorable Sénateur**, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le Président en mission,

Hon. KALALA WA KALALA José

Premier Vice-Président



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

SENAT

4^{ème} Législature de la 3^{ème} République

Honorable Sénateur DIAHOYA NETUHOLA Jeancy



**QUESTION ECRITE ADRESSEE A SON EXCELLENCE MADAME LA PREMIERE
MINISTRE AU SUJET DE L'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU
PROGRAMME GOUVERNEMENTAL**

Son Excellence Madame la Première Ministre,

Considérant les dispositions de l'article 138 de la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011, ainsi que celles des articles 160, 161 et 173 du Règlement intérieur du Sénat, j'ai l'honneur de vous adresser la présente question écrite relative à l'évaluation de la mise en œuvre du programme gouvernemental.

Depuis votre nomination à la tête du Gouvernement, et plus récemment avec le remaniement ministériel, votre action s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre des six piliers fondamentaux du programme de gouvernance du quinquennat de Son Excellence Monsieur le Président de la République. Ces axes structurants suscitent un grand espoir parmi nos concitoyens, mais aussi de nombreuses attentes, quant à leur niveau d'exécution et à leur impact réel sur la vie quotidienne de la population.

C'est dans ce cadre que je formule la question principale ci-après :

Question principale

Quelle évaluation globale faites-vous de l'exécution des six piliers de votre programme gouvernemental depuis votre nomination à ce jour, en tenant compte du nouveau contexte institutionnel issu du remaniement ?

Questions subsidiaires

1. Sécurité et Justice

- À quelle échéance le Gouvernement envisage-t-il de lever l'état de siège dans les provinces de l'Est du pays ?
- Quelles mesures concrètes le Gouvernement prend-il pour éradiquer le conflit interethnique Teke-Yaka dans le territoire de Kwamouth, province de Mai-Ndombe, ainsi que ses ramifications qui continuent de semer la terreur dans plusieurs villages des territoires de Kenge et de Popokabaka, dans la province du Kwango ?

- Une recrudescence du banditisme urbain refait surface dans certaines villes du pays notamment dans la Ville Province de Kinshasa avec les derniers cas de braquage. Comment le Gouvernement de la République compte-t-il éradiquer ces menaces ?
- A quand le déploiement des magistrats nommés pour mettre un terme à la carence et la non-opérationnalisation des tribunaux de paix dans certains territoires du pays?

2. Infrastructures et Développement

- Quels sont les progrès réalisés dans les projets de construction routière et d'autres infrastructures prioritaires, notamment pour la Province du Kwango ?
- Quels mécanismes de financement le Gouvernement prévoit-il pour assurer la poursuite et l'achèvement de ces projets structurants ?
- A quand le début des travaux de réhabilitation du pont Kwango affaissé ?

3. Économique et Social

- À quelle échéance le Gouvernement compte-t-il régulariser les arriérés des émoluments des députés provinciaux ?
- Quelles sont les causes réelles qui retardent encore l'opérationnalisation de la Caisse de péréquation, pourtant prévue par la Constitution ?
- Quelles actions prioritaires sont mises en œuvre pour stabiliser le pouvoir d'achat des ménages face aux défis économiques actuels ?

Ces questions visent à permettre aux Honorables Sénateurs de mieux comprendre les actions entreprises par votre Gouvernement, d'évaluer leur cohérence avec les engagements pris devant la Nation et de répondre aux préoccupations légitimes de nos électeurs.

Veillez agréer, **Excellence Madame la Première Ministre**, l'expression de ma haute considération.

Fait à Kinshasa, le 14/10/ 2025

Honorable DIAHOYA NETUHOLA Jeancy


Sénateur



PRIMATURE

La Première Ministre

SENAT	
CABINET DU PRÉSIDENT	
Date :	3.1 DEC 2025
N° Enreg. :	20412
Heure :	14h23
Signature :	

Kinshasa, le

30 DEC 2025

N°CAB/PM/DIRCAB/ECOFIM/OVR/2025/4229

Transmis copie pour information à (aux) :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État
(Avec l'expression de mes hommages les plus déférents)
**Palais de la Nation
à Kinshasa/Gombe**
- Honorables Membres du Bureau du Sénat ;
- l'Honorable Sénateur DIAHOYA NETUHOLA Jeancy ;
- Monsieur le Ministre d'État, Ministre des Relations avec le Parlement ;
- Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement ;
- Monsieur le Secrétaire Général du Sénat ;
- Madame la Conseillère Coordinatrice du Bureau d'Études du Sénat.

(Tous) à **Kinshasa/Lingwala**

À l'Honorable Président du Sénat
à **Kinshasa/Lingwala**

Concerne : **Transmission des éléments de réponse à la question écrite**

Honorable Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, par la présente, les éléments de réponse du Gouvernement à la question écrite de l'Honorable Sénateur DIAHOYA NETUHOLA Jeancy, relative à l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement 2024-2028, telle que portée à ma connaissance par votre correspondance référencée CAB/PDT/SENAT/SLK/DC/PK/2025/1116 du 15 décembre 2025.

À travers ces réponses, le Gouvernement réaffirme sa volonté constante de dialoguer de manière responsable avec la Représentation nationale et de rendre compte, en toute transparence, de l'état d'avancement des réformes engagées sous le leadership de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, au bénéfice de la paix, de la stabilité institutionnelle et de l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens.

Les éléments transmis mettent en lumière les progrès réalisés, les défis persistants ainsi que les perspectives d'actions retenues, traduisant l'engagement résolu du Gouvernement à poursuivre, avec détermination et cohérence, la mise en œuvre de son Programme d'Actions, dans le respect des principes constitutionnels et du contrôle parlementaire.

Tout en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Honorable Président, l'expression de ma parfaite considération.

Judith SUMINWA TULUKA



elo



PRIMATURE

La Première Ministre

ELEMENTS DE REPONSE A LA QUESTION ECRITE DE L'HONORABLE SENATEUR DIAHOYA NETUHOLA JEANCY

Honorable Sénateur,

Par sa lettre référencée n° CAB/PDT/SENAT/SLK/DC/PK/2025/1116 du 15 décembre 2025, réceptionnée le 17 décembre 2025 à 11 heures 58, l'Honorable Président du Sénat m'a notifié votre Question écrite relative à l'évaluation de la mise en œuvre du Programme gouvernemental, articulée en une (1) question principale et trois (3) questions subsidiaires au travers desquels vous souhaitez avoir des réponses.

Honorable Sénateur,

Je tiens, avant toute chose, à saluer la pertinence de vos préoccupations et à vous remercier sincèrement pour l'intérêt que vous accordez à la problématique de l'exécution et de la cohérence de l'action gouvernementale en ses piliers stratégiques et de son impact sur la vie quotidienne de la population.

Cette préoccupation a fait l'objet d'un point à l'ordre du jour lors de la dernière Conférence des Gouverneurs de Province tenue à Kolwezi du 10 au 13 juin 2025, et une pertinente recommandation a été faite dans le sens de la nécessité de la mise en place d'un système rigoureux de suivi, jusqu'au niveau des provinces, de l'exécution des programmes de développement.

Et pour revenir à vos quatre préoccupations contenues dans votre Question écrite, voici les éléments de réponse que je vous apporte :

Question 1 :

Dans votre question principale vous me demandez quelle évaluation à mi-parcours je fais, à ce jour, du niveau d'exécution des six piliers stratégiques du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2024-2028.

Réponse 1 :

L'évaluation à mi-parcours montre une mise en route effective des programmes du PAG 2024-2028, avec des avancées significatives dans plusieurs secteurs, malgré des contraintes financières, sécuritaires et administratives récurrentes.

Ci-dessous, un tableau avec taux de réalisation global (variable selon les ministères, allant de 10 % à 100 %) pour certaines actions prioritaires.



Pilier 1 : Paix, Sécurité et Cohésion Nationale

Suite

Objectif	Réalisations	Défis/Perspectives
Rétablir l'autorité de l'État, sécuriser les populations et renforcer la cohésion sociale.	<ul style="list-style-type: none"> • État de siège maintenu dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu avec prorogations régulières approuvées par le Parlement. • Renforcement des opérations militaires avec les FARDC. • Présence et coordination maintenue avec la MONUSCO. 	<ul style="list-style-type: none"> • Levée progressive de l'état de siège conditionnée au rétablissement durable de la paix. • Nécessité de renforcer la réponse aux conflits intercommunautaires (ex. Teke-Yaka). • Accélération des programmes de Démobilisation, Réinsertion et Réconciliation.

Pilier 2 : Infrastructures Structurantes et Connectivité

Objectif	Réalisations	Défis/Perspectives
Désenclaver le territoire, relier les provinces et moderniser les réseaux de transport.	<ul style="list-style-type: none"> • RN1 : 11 provinces connectées, travaux en cours (47% à 61% selon tronçons). • RN2 et RN4 : avancées malgré l'insécurité à l'Est. • Projets dans le Kwango : voies en terre à plus de 90% sur certains axes. • Ports et voies navigables : 6 492 km balisés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Financements diversifiés (UE, BAD, PPP, Trésor) sécurisés. • Insécurité retarde certains chantiers à l'Est. • Modernisation progressive prévue après ouverture des pistes.

Pilier 3 : Relance Économique et Stabilité Macroéconomique

Objectif	Réalisations	Défis/Perspectives
Stimuler la croissance, maîtriser l'inflation et renforcer le pouvoir d'achat.	<ul style="list-style-type: none"> • Inflation réduite à 1,66% en cumul annuel (plus bas depuis 2016). • Baisse des prix des carburants et denrées de base. • Appréciation du FC et renforcement du pouvoir d'achat. • Application TALO pour surveiller les prix et lutter contre la spéculation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des réformes structurelles (FOREC refondé). • Consolidation des acquis face aux chocs externes. • Renforcement des contrôles contre la spéculation.



Pilier 4 : Gouvernance, Justice et Modernisation de l'État

Objectif	Réalisations	Défis/Perspectives
Renforcer l'État de droit, la transparence et l'efficacité administrative.	<ul style="list-style-type: none"> • Paiement partiel des arriérés des députés provinciaux (7 mois réglés). • Coordination interministérielle renforcée (ex. Budget-Finances). • Digitalisation en cours des services publics. 	<ul style="list-style-type: none"> • Caisse de péréquation : cadre juridique et opérationnel en finalisation. • Accélération des réformes judiciaires et administratives. • Transparence accrue dans la gestion des finances publiques.

Pilier 5 : Développement Social et Accès aux Services de Base

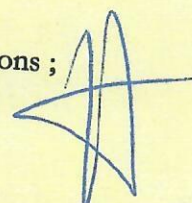
Objectif	Réalisations	Défis/Perspectives
Améliorer l'accès à la santé, l'éducation, et le bien-être social.	<ul style="list-style-type: none"> • PDL-145T : 601 écoles, 340 centres de santé et 70 bâtiments administratifs construits. • Stades modernes en chantier (Bunia, Idiofa, Kananga). • Programmes sociaux ciblés en cours de déploiement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élargissement de la couverture santé-éducation dans les zones rurales. • Pérennisation des infrastructures sociales. • Renforcement des filets sociaux pour les ménages vulnérables. • Accélération pour la réhabilitation des routes de desserte agricole.

Pilier 6 : Développement Productif et Emploi

Objectif	Réalisations	Défis/Perspectives
Dynamiser l'agriculture, l'industrie et créer des emplois durables.	<ul style="list-style-type: none"> • Routes ouvertes stimulent l'approvisionnement (ex. baisse du prix du ciment à Kananga). • PPP actifs (ex. GEMCORP) pour les grands projets. • Soutien aux filières agricoles via le désenclavement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Structuration des chaînes de valeur agricoles et minières. • Formation professionnelle accélérée. • Appui aux PME et entrepreneurs locaux. • Relance du projet Katende. • Réhabilitation du groupe G25 de la centrale Inga II.

Principaux défis récurrents :

- Insuffisance des décaissements budgétaires ;
- Lourdeur administrative ;
- Insécurité dans les provinces de l'Est ;
- Attentes sociales fortes nécessitant une accélération des réalisations ;
- Besoin de communication simplifiée et accessible au public.



Points forts transversaux :

- Démarrage de la dématérialisation des services publics ;
- Engagement dans les réformes structurelles (administration, finances, secteur économique) ;
- Mobilisation des partenariats publics privés (PPP) et internationaux.

Suite

Question 2 :

Dans votre première question subsidiaire articulée en deux (2) points, relative à la sécurité et à la justice vous me demandez

- 2.1. A quelle échéance le Gouvernement envisage de lever l'État de siège sur une partie du territoire de la République Démocratique du Congo.

Réponse 2.1. :

Par l'Ordonnance n° 21/015 du 03 mai 2021, Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, a proclamé l'état de siège sur une partie du territoire de la République Démocratique du Congo.

Les parties du Territoire national concernées par cette mesure sont les Provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu, en proie à une crise sécuritaire provoquée par la récurrence de la violence aux conséquences néfastes, et qui imposait la prise des mesures exceptionnelles en vue d'endiguer les menaces graves contre le territoire national et de sécuriser les populations et leurs biens.

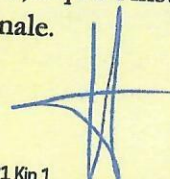
En effet, ces deux provinces connaissent depuis près de 30 ans les affres d'une insécurité récurrente due à l'activisme de presque 150 groupes armés. Ces bandes armées sèment la désolation et l'insécurité, égorgent et tuent de paisibles citoyens, violent, brûlent des villages entiers, détruisent les champs et les habitants vivent dans la terreur et sont forcés de fuir et d'abandonner leurs villages. Malgré la mise en place des opérations SUKOLA 1 et 2 et la présence de la MONUSCO, les groupes armés continuent à perpétrer et à opérer des massacres sur les paisibles citoyens.

Devant l'ampleur de ce désastre, de sa longue durée et en vue de mettre un terme à la persistance des conflits armés, de rétablir un climat de paix et de confiance au sein de la population et de restaurer l'autorité de l'État le Président de la République a proclamé l'état de siège sur une partie du territoire de la RDC par l'Ordonnance n° 21/015 du 03 mai 2021

Depuis cette date à ce jour, l'Ordonnance précitée est régulièrement prorogée sur autorisation de l'Assemblée Nationale et le Sénat conformément aux dispositions de l'article 144 de notre Constitution.

À ce jour, il est de notoriété publique que la situation sécuritaire à l'Est du pays demeure préoccupante.

Étant donné que l'objectif recherché par l'instauration de ce régime n'est pas encore totalement atteint, l'état de siège, conformément à l'article 144, alinéa 5 de la Constitution, à défaut d'une loi d'habilitation du Gouvernement, se doit d'être prorogé tous les quinze jours depuis son instauration, sur autorisation du Parlement, saisi par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, après décision du Conseil des Ministres, ce, jusqu'à l'instauration de la paix et la restauration de l'État sur toute cette partie du territoire nationale.



Le Gouvernement de la République met tout en œuvre pour que les Forces Armées de la République Démocratique du Congo viennent à bout des ennemis.

La levée de l'état de siège est liée à la fin du règne de l'insécurité dans les zones concernées, après une évaluation responsable faite par les parties prenantes que sont le Gouvernement en conseil des Ministres, l'Assemblée Nationale et le Sénat. Et probable nécessité de l'élargir au Sud-Kivu.

2.2. Quelles mesures concrètes le Gouvernement prend pour éradiquer le conflit interethnique Teke-Yaka dans le territoire de Kwamouth, province de Mai-Ndombe, ainsi que ses ramifications qui continuent de semer la terreur dans plusieurs villages des territoires de Kenge et de Popokabaka, dans la province Du Kwango.

Réponse 2.2. :

En vertu de l'extension territoriale du conflit, et après avoir pris connaissance des effets enregistrés dans les provinces du Kwilu et du Kongo Central, le Gouvernement de la République, à travers le Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants, a déclaré la zone concernée *zone opérationnelle*. À cet effet, les Forces armées ont été chargées de neutraliser les insurgés Mobondo et de permettre le rétablissement effectif de l'autorité de l'État, par l'imposition de la force publique.

Cependant, au regard du caractère multiforme et complexe de ce conflit, le Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières envisage l'organisation d'un *Forum de Paix et de Réconciliation* dans le Grand Bandundu, à l'instar de celui organisé dans la province de la Tshopo en vue de la réconciliation des communautés Mbole et Lengola.

Ce type de forum présente l'avantage de prendre en compte l'ensemble des dimensions liées au vivre-ensemble des communautés, en intégrant les aspects sociaux, culturels et institutionnels de la vie intra et intercommunautaire. Actuellement en phase de préparation, ce forum devrait contribuer à mettre un terme à cette crise qui a profondément affecté de nombreux foyers, endeuillé la Nation et engendré une crise humanitaire significative.

La résolution des Conflits communautaires et intercommunautaires sera l'une des thématiques prises en compte dans le PDDRCS pour les groupes mobondo.

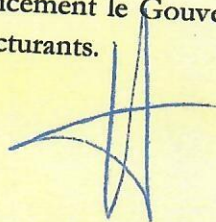
Telle est la vision prônée par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, en matière de gestion des conflits, en vue de parvenir à une solution efficace et durable.

Question 3 :

Dans votre deuxième question subsidiaire, articulée en deux (2) points, relative aux infrastructures et développement, vous me demandez

3.1. Quelles sont les progrès réalisés dans les projets de construction routière et d'autres infrastructures prioritaires, notamment dans la province du Kwango, et

3.2. Quels mécanismes de financement le Gouvernement prévoit-il pour assurer la poursuite et l'achèvement de ces projets structurants.



Réponse 3 :

Sur les infrastructures routières :

Il est indéniable que de grands chantiers de la **connectivité des provinces** sont en cours avec une détermination soutenue du Gouvernement. En effet, la connexion entre Kinshasa, la capitale située à l'Ouest du pays, avec le Centre et le Sud-Est du pays sera sous peu complètement réalisée avec l'évolution des travaux sur la route nationale n° 1, longue de près de **3.200 km**, qui relie Kinshasa à Kananga – Mbuji-Mayi – Kamina – jusqu'à Nguba, pour atteindre Lubumbashi et Kolwezi. Cette route permet de connecter entre elles 11 provinces (Kongo Central, Kinshasa, Kwango, Kwilu, Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental, Lomami, Haut Lomami, Lualaba et Haut Katanga). Des travaux de modernisation sont en cours pour terminer complètement la RN1 avec les sections manquantes suivantes :

- Kamuesha – Kananga **150 km**, en cours sous financement de l'Union Européenne (UE). Travaux évalués à **61 %**
- Kananga – Mbuji-Mayi **188 km**, où : Kananga – Kabeya Kamwanga (137 km) en travaux sous financement de la Banque Africaine de Développement (BAD). Evaluation **12 %** (la fin des travaux est estimée en décembre 2026) et Kabeya Kamwanga – Mbuji-Mayi (45 km) en travaux sous financement du Trésor public. Evaluation **47 %**. Perspective de fin en décembre 2026.
- Mbuji-Mayi – Nguba **850 km**, en travaux dans le cadre du Programme Sino-Congolais. Evaluation **21,62 %**. Achèvement envisagé en 2027.

De même, de Mbuji-Mayi, les travaux sur la route nationale n° 2 (longue d'environ 1.550 km) vers Kabinda sont en cours et devront se poursuivre pour atteindre, à terme, les villes de Bukavu, de Goma et de Beni, à l'Est du pays. Les travaux en cours renseignés sur cet axe concernent les sections suivantes :

- Mbuji-Mayi – Kabinda – Mbanga (280 km), sous financement de la Banque Mondiale (BM) ;
- Bukavu – Nyamukubi (85 km), sous financement de la BAD. Travaux actuellement interrompus à cause de la situation de l'insécurité à l'Est du pays. Lors de cette interruption des travaux, le taux d'avancement était à **20%** ;
- Beni – Butembo (54 km), en PPP dans le cadre de la coopération entre la RDC et l'Uganda ;
- Butembo – Kanyabayonga (160 km), sous financement de la BM. Ces travaux auraient pu commencer depuis longtemps, mais l'insécurité à l'Est a causé du retard. Néanmoins, ils viennent d'être lancés.

C'est donc là un linéaire de **579 km** en travaux sur cet axe, sans compter les travaux en attente sur la route Bunagana – Rutshuru – Goma (89 km) dont le contrat en PPP existe mais la situation d'insécurité retarde l'effectivité des travaux.

Dans le même chapitre, par ailleurs, des études routières sont en cours en vue de la construction de la route permettant de relier, au départ de Bangui, en République Centrafricaine, les agglomérations de Zongo, Libenge, les villes de Gemena et Lisala pour aller vers Buta et Kisangani. Au même moment, des travaux se réalisent sur la route nationale n° 4 pour connecter Kisangani à Beni en vue d'atteindre Bunia ; de même que sur la route nationale 25 pour connecter Buta à Isiro. Il nous faut toutefois signaler ici que la mobilisation des ressources financières, qui devrait être facilitée par l'Entreprise chinoise China Communication Construction Company (CCCC) et qui exécute la première section Kisangani – Bafwametinda (258 km), éprouve de sérieuses difficultés.

Pour assurer une bonne liaison Nord – Sud du pays, des études ont été lancées, sous financement du Trésor public, pour le bitumage de la RN7, longue d'environ **1.270 km**, permettant de connecter la RN1, au niveau de Kananga, à la RN8, à Yayama, et terminer à la RN4, à Kisangani. Ces études seront incessamment livrées en vue du recrutement des entreprises pour l'exécution des travaux en plusieurs lots.

On ne peut oublier de parler de la bonne évolution des travaux sur la route Kananga – Kalamba Mbuji (**230 km**) pour connecter l'espace Kasai à la République voisine d'Angola, ni des travaux sur la route nationale n°5 pour connecter Lubumbashi à Kalemie, avec une ouverture sur la Zambie par la RN35 Kasomeno – Kasenga – Chalwe (**93 km**), en PPP, dans la province du Haut Katanga. L'état d'avancement sur la route Kananga – Kalamba Mbuji est tel que la route est déjà entièrement ouverte, et le trafic y est constaté avec des effets palpables sur l'approvisionnement de la ville de Kananga où les prix de ciment, par exemple, est passé de USD 50 à USD 26.

Il s'agit là des travaux routiers sur de très grands linéaires, entraînant au passage des emplois directs et indirects à notre population. Il va de soi que, dans un premier temps, le Gouvernement va tout faire pour ouvrir le maximum de linéaire routier en terre, avant d'envisager la modernisation progressive des artères dont le trafic va justifier un changement de niveau de service.

La grande vitesse dans la remise en état des routes sera atteinte avec l'acquisition des équipements des travaux routiers, (projet GUMA), dont le dossier se poursuit avec le Ministère des Finances et les banques sud-africaines.

Ces grandes artères en construction vont aider à connecter les routes d'intérêt local afin de désenclaver des territoires et centres agricoles et faciliter l'acheminement des produits des activités rurales vers des centres industriels et de grande consommation que sont les villes.

On peut citer également le taux d'avancement des travaux sur les axes suivants :

- Manterne – Tshela (118 km) : 36 %
- Ingudi – idiofa (70 km) : 23%
- Lusambo – Lac Munkamba (130 km) : 12%
- Mbanza Ngungu – Nkamba + Voiries Nkamba (74 km) : 16%
- Rocades de Kinshasa (73 km) : 59 %

Autres infrastructures

Dans cette optique de la connectivité, le transport par voie d'eau va être reconsidéré eu égard aux facilités qu'il offre ; les cours d'eau ne demandant qu'à être dragués et balisés par la Régies des Voies Fluviales (RVF). Les multiples ports fluviaux : Kisangani, Lusambo, Mbandaka, Lisala, Bumba, Ndomba, etc. seront aménagés pour cela.

A cet effet, la RVF relève les linéaires suivants dans les actions de balisage :

- 3.468 km sur le Fleuve Congo
- 1.210 km sur la rivière Kasai
- 1.040 km sur les Kwango et Kwilu
- 677 km sur le lac Tanganyika
- 97 km sur le lac Kivu.

Ce qui donne un total **6.492 km** de voies navigables balisées.



Les défis de déplacement dans ce pays sont à la hauteur de sa taille. Il faudrait pouvoir assurer la possibilité de se mouvoir en temps utile, selon les exigences des affaires ou d'autres urgences ; raison pour laquelle le transport aérien doit être garanti avec la construction des aéroports aux normes. Actuellement, l'amélioration des infrastructures aéroportuaires est en cours en plusieurs sites, dont Mbujimayi, Kananga, Kolwezi, Bunia, Tshikapa, Kindu, Libenge, Lodja, ...

Dans la cadre du PDL-145T, à date, on recense les constructions suivantes :

- 601 Ecoles ;
- 340 Centres de santé ; et
- 70 bâtiments administratifs.

Il y a lieu de citer également les travaux de construction des stades modernes dans les villes suivantes :

- Bunia, où les travaux de construction de la voie d'accès sont en cours ;
- Construction du stade à Idiofa ;
- Construction du stade de Kananga.

Pour ce qui est spécifiquement des travaux routiers dans la province du Kwango, au-delà d'être desservie par la RN1 entièrement revêtue dans cette province, des travaux sur les routes en terre suivantes sont en cours pour améliorer la connectivité dans la province. Il s'agit de :

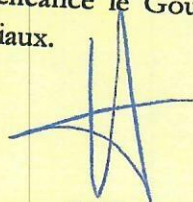
- Bukangalonzo – Popokabaka (157 km), taux d'exécution 92 % ;
- Popokabaka – Kasongo Lunda (135 km), taux d'exécution 39 % ;
- Mawanga – Panzi (150 km), taux d'exécution 39 % ;
- Bifurcation RN1 Pk 316 – kolokoso (204 km), taux d'exécution 25 % ;
- Bétonnage de 800 m de la voirie de Kenge, sur la boucle du Gouverneur ;
- Lutte antiérosive sur le site Masikita, à Kenge.

Pour répondre plus succinctement à votre préoccupation relative au financement, plusieurs mécanismes sont actuellement déployés pour assurer l'achèvement des projets structurants au titre desquels nous citons le soutien de nos partenaires multilatéraux, en l'occurrence la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International à travers les appuis budgétaires ainsi que l'émission par le Gouvernement d'une obligation monétaire Eurobond sur les marchés internationaux. Le Gouvernement explore également des financements alternatifs innovants garantis par des agences d'assurances export (ECA). En outre, des partenariats avec les privés, notamment avec le Groupe GEMCORP déjà ratifiés par le parlement, complètent ces solutions de financements.

Question 4 :

Dans votre troisième question subsidiaire, articulée en trois (3) points, relative à l'économie et au social, vous me demandez

4.1. À quelle échéance le Gouvernement compte régulariser les arriérés des émoluments des députés provinciaux.



Réponse 4.1. :

Au sujet de la régularisation des arriérés d'émoluments des députés provinciaux, il convient de noter que le paiement de ces émoluments se fait à la suite de la libération des frais de fonctionnement des Assemblées provinciales payés par le Gouvernement central. Pour l'exercice budgétaire en cours, le Gouvernement de la République a payé 7 mois (janvier-juillet), malgré le contexte sécuritaire particulièrement difficile marqué par des pressions croissantes sur la trésorerie. Sur les 5 mois restants, trois (août, septembre et octobre) ont été liquidés et sont en instance de paiement avec un étalement pouvant aller de décembre courant à janvier 2026, en fonction de la situation de la trésorerie. Quant aux deux derniers mois, les dossiers y afférents devront être préalablement liquidés par le Ministère du Budget avant toute prise en charge par le Ministère des Finances.

4.2. Quelles sont les causes réelles qui retardent encore l'opérationnalisation de la Caisse de péréquation, pourtant prévue par la Constitution.

Réponse 4.2. :

Cette institution constitutionnelle, prévue à l'article 181, a permis que votre institution, le Sénat, ainsi que l'Assemblée Nationale, puissent adopter la loi portant organisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Péréquation (CNP), promulguée par le Chef de l'État sous la forme de la Loi organique n° 16/028 du 08 novembre 2016.

Cette Caisse a pour mission principale de financer des projets et programmes d'investissement public, en vue d'assurer la solidarité nationale et de corriger le déséquilibre de développement entre les provinces ainsi qu'entre les Entités territoriales décentralisées.

Pour ce faire, la Loi organique prévoit que la quotité de 10 % soit régulièrement transférée dans un sous-compte du Trésor afin d'alimenter les fonds de péréquation.

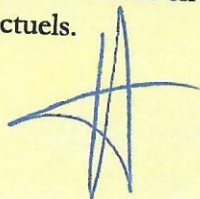
Cependant, le resserrement de la trésorerie, à la suite des dépenses liées à la guerre d'agression à l'Est de notre pays par le Rwanda, n'a pas permis, à ce jour, à votre Gouvernement de mettre à la disposition de la CNP les fonds de péréquation, et ce processus est ainsi resté lettre morte pendant dix-neuf ans.

Cette problématique a retenu notre attention et a été débattue lors de la dernière réunion du Comité de pilotage tenue, sous mon autorité, le 8 septembre 2025.

Dans cette perspective, j'ai autorisé le Ministre des Finances à organiser un atelier de haut niveau sur la Problématique de l'opérationnalisation de la Péréquation, dont les travaux préparatoires se tiennent actuellement sous la coordination du Comité d'Orientation de la Réforme des Finances Publiques (COREF).

Cet atelier soumettra au Gouvernement des solutions concrètes pour accélérer l'opérationnalisation effective de la CNP, au regard du contexte de resserrement de la trésorerie.

4.3. Quelles actions prioritaires sont mises en œuvre pour stabiliser le pouvoir d'achat des ménages face aux défis économiques actuels.



Réponse 4.3. :

Face aux défis économiques actuels et à la nécessité de préserver le pouvoir d'achat des ménages, le Gouvernement a mis en œuvre, tout au long de l'année 2025, un ensemble cohérent d'actions prioritaires, à la fois conjoncturelles, structurelles et réglementaires, visant à contenir l'inflation, stabiliser les prix et assainir durablement le fonctionnement du marché intérieur.

À cet effet, les principales actions mises en œuvre peuvent être présentées comme suit :

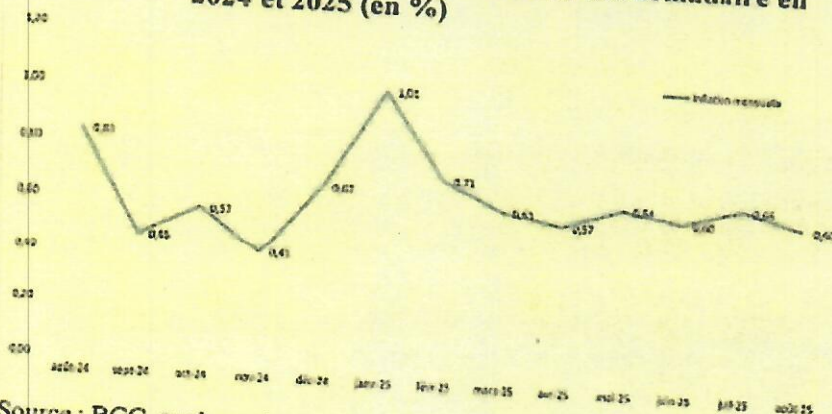
1. Mesures fiscales et tarifaires de riposte conjoncturelle

Le Décret n°24/07 du 19 septembre 2024, portant suspension de la perception de la taxe sur la valeur ajoutée et rabatement des droits, taxes et redevances sur les produits alimentaires de première nécessité, a constitué l'un des principaux instruments de réponse face aux tensions inflationnistes.

La mise en œuvre de ce décret a contribué à un recul sensible de la tendance inflationniste observée sur les marchés. À cet égard, la note de conjoncture de la Banque Centrale du Congo indique qu'à mi-année 2025, le taux d'inflation en glissement annuel s'est établi à 7,77 %, contre 15,25 % à la période correspondante de 2024, traduisant un net apaisement des pressions sur le marché des biens et services. Cette évolution s'est accompagnée d'un aplatissement progressif de la courbe inflationniste entre janvier et août 2025, témoignant d'une détente durable des prix.

Par ailleurs, le Rapport sur la situation économique de la République Démocratique du Congo, publié par la Banque Mondiale en juillet 2025, relève en son paragraphe 23 que « l'inflation est retombée de 11,7 % en décembre 2024 à 10,1 % en mars 2025, en grande partie en raison de la baisse des prix des denrées alimentaires, lesquelles contribuent à plus des deux tiers de l'inflation globale »¹.

Graphique 1. Evolution du taux d'inflation hebdomadaire en 2024 et 2025 (en %)



Source : BCC, sur base des données de l'INS.

2. Révisions successives à la baisse des prix des produits pétroliers

En complément des mesures fiscales, le Gouvernement a procédé à deux révisions successives à la baisse des prix des produits pétroliers, contribuant directement à la réduction des coûts de distribution.

¹ Note de conjoncture BCC Numéro 08.04/2025, semaine du 22 au 29 Aout 2025



Suite

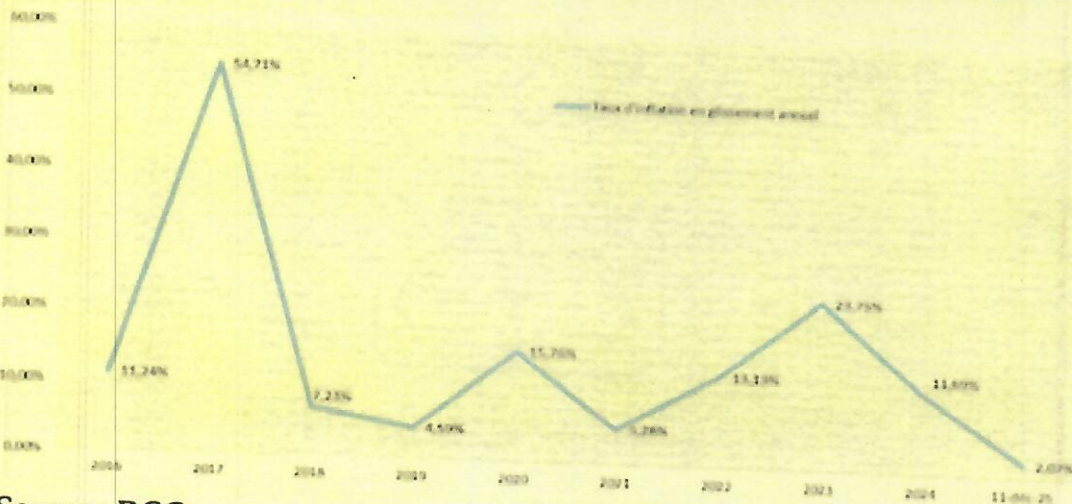
La dernière révision a notamment permis de faire passer, dans la Zone Ouest, le prix de l'essence de 2 690 FC à 2 440 FC et celui du gasoil de 2 680 FC à 2 430 FC. Dans la Zone Sud, une baisse de 401 FC a été enregistrée pour l'essence et de 418 FC pour le gasoil. Dans la Zone Est, la réduction observée est de 432 FC pour l'essence et de 401 FC pour le gasoil. Le prix du gaz pétrole liquéfié (GPL) dans la Zone Ouest a également connu une baisse significative, passant de 7 050,81 FC/kg à 6 237 FC/kg, soit une diminution de 814 FC par kilogramme.

3. Appréciation de la monnaie nationale

Dans le même esprit, une coordination étroite avec la Banque Centrale du Congo a permis d'aboutir à une appréciation notable de la monnaie nationale. Cette évolution a contribué à la baisse des prix des produits importés et au renforcement du pouvoir d'achat des fonctionnaires et de l'ensemble des employés dont les revenus sont libellés en francs congolais.

À ce titre, il est relevé que « l'atténuation des pressions inflationnistes par rapport à la même période de l'année précédente continue à s'observer », avec un taux d'inflation de 1,66 % en cumul annuel et de 2,07 % en glissement annuel, contre respectivement 11,25 % et 12,33 % un an plus tôt. En glissement annuel, il s'agit du niveau le plus bas atteint depuis 2016.

Graphique 2. Evolution de l'inflation en glissement annuel (en %)



Source : BCC.

4. Lutte contre la spéculation, surveillance et contrôle des marchés

Sur le plan structurel, le Gouvernement a renforcé les mécanismes de régulation du marché à travers la digitalisation de la surveillance des prix, notamment via l'application TALO, permettant une observation plus fiable des dynamiques de prix, une meilleure transparence du marché et une lutte accrue contre les pratiques spéculatives.

À titre illustratif, un bulletin spécial publié en octobre 2025 met en évidence une baisse moyenne de 13 % des prix des biens de grande consommation. La comparaison des prix relevés entre la semaine du 15 au 21 septembre 2025 et celle du 12 au 16 octobre 2025 fait apparaître notamment :

- Le prix moyen du sac de riz Lion de 25 kg est passé de 64 300 FC à 54 300 FC, soit une baisse absolue de 10 000 FC, correspondant à une diminution de 16 % ;

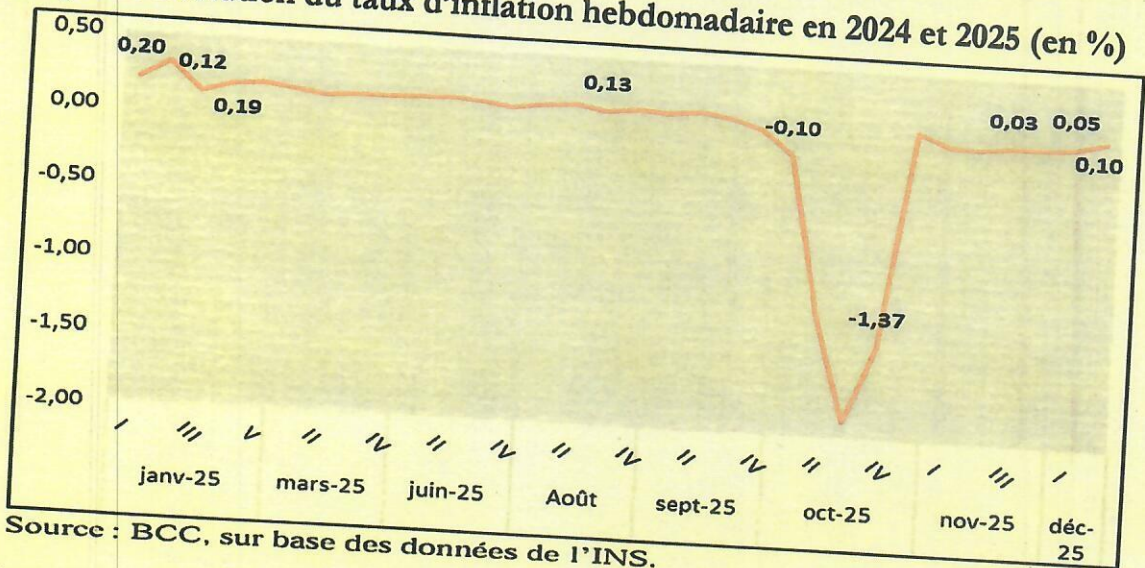


Suite

- Le prix moyen du bidon d'huile Regina de 10 litres est passé de 58 040 FC à 42 700 FC, soit une baisse absolue de 15 340 FC, correspondant à une diminution de 26 % ;
- Le prix du carton de poisson mabundu de 10 kg est passé de 120 000 FC à 76 250 FC, soit une baisse absolue de 43 750 FC, correspondant à une diminution de 36 % ;
- Le prix de la baguette de pain est passé de 500 FC à 400 FC, soit une baisse absolue de 100 FC, correspondant à une diminution de 20 %.

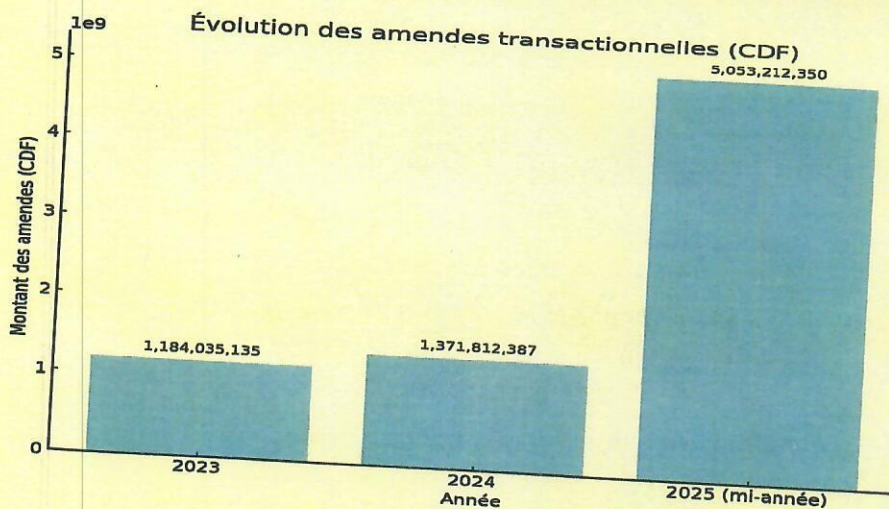
Cette observation est corroborée par les statistiques de la Banque Centrale du Congo qui indique notamment un taux d'inflation négatif constaté au cours du mois d'octobre².

Graphique 3. Évolution du taux d'inflation hebdomadaire en 2024 et 2025 (en %)



Source : BCC, sur base des données de l'INS.

Par ailleurs, les missions de contrôle économique ont été intensifiées sur l'ensemble du territoire national. À cet égard, les montants recouverts au titre des amendes transactionnelles ont atteint 5 003 820 945,33 CDF à mi-parcours de l'année 2025, contre 1 184 035 135 CDF en 2023 et 1 371 812 387 CDF en 2024, soit une progression de plus de 268,36 % par rapport à l'ensemble de l'année 2024. Ces résultats traduisent l'amélioration progressive de l'efficacité du dispositif de contrôle et de régulation mis en place, bien que le chemin soit encore long à parcourir.



² Note de conjoncture BCC Numéro 12.02/2025, semaine du 05 au 12 Décembre 2025



5. Perspectives et consolidation des acquis

Suite

Dans une perspective de moyen et long terme, le Gouvernement entend poursuivre ses efforts de stabilisation économique et de prévention des chocs conjoncturels. À cet effet, la **refondation du Fonds de Régulation Économique (FOREC)** a été engagée, afin d'en faire un instrument majeur d'intervention rapide et ciblée en cas de dérives du marché.

En conclusion, l'efficacité des actions prioritaires mises en œuvre se reflète dans l'évolution favorable de l'inflation, avec un taux ramené à **1,66 % en cumul annuel** et **2,07 % en glissement annuel**, témoignant d'un apaisement durable des pressions inflationnistes et d'un renforcement effectif du pouvoir d'achat des ménages.

Tels sont Honorable Sénateur, les éléments de réponse à vos préoccupations que je crois avoir rencontrées.

Sentiments patriotiques.

Fait à Kinshasa, le

30 DEC 2025

Judith SUMINWA TULUKA

